

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 20 décembre 2022 à 17h30, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Jo-Annie Castilloux  
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et François Beaudin

Assiste également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**2022-12-397 1. AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS RELATIFS À LA  
CESSION D'UNE PORTION DE LA RUE BEAUDIN À LA MUNICIPALITÉ**

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point :

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents relatifs à la cession d'une portion de la rue Beaudin à la municipalité.

**Adopté à la majorité des conseillers**

**2022-12-398 2. ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DE LA RUE BEAUDIN POUR LA SAISON  
2022-2023**

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point :

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons prendra en charge l'entretien et le déneigement de la rue Beaudin par le biais de son service des travaux publics pour la période hivernale 2022-2023.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

**2022-12-399 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 17 h 36.

---

Henri Grenier, maire

---

Yan Ritchie, greffier-trésorier